



Bien immobilier acheté en union libre

Par **voisinnicolette**, le **24/05/2012 à 14:23**

Bonjour,
Je vis en concubinage et ns avons acheté une maison à nos 2 noms, seulement Monsieur verse une pension à son ex-femme qui porte tjrs son nom- y a t il un danger pour moi si nous nous séparons quant à la vente de la maison - son ex-femme a t elle droit à quoique ce soit ? merci pour votre réponse !! Sincères salutations - Voisin Nicolette
yvettevoisin@yahoo.fr

Par **edith1034**, le **24/05/2012 à 14:44**

non si elle est divorcée mais ses parents ou enfants ouirnrnil faudrait penser à vous pacser
rnrnpour tout savoir sur le pacsrnrn<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>rnrnnet faire un
testament croisé lui pour vous et vous pour lui
rnrnpour tout savoir sur le
testamentrnrn<http://www.fbls.net/testamentP.htm>rnrnsinon même pour revendre vous aurez
des soucis avec une indivision purernrnpour tout savoir sur la vente
immobilièrernrnrn<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>